

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE

DEPARTEMENT

HERAULT

ARRONDISSEMENT

LODEVE

EXTRAIT DU

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2021

Commune de

PAULHAN

N° 2021/06/01

Date de la convocation	20/05/2021
	Votes : 24
Présents : 17	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 07	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le premier juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à vingt heures sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. BIROUSTE Pascal, DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude
- Mr GAUBERT Guy à Mr GASC Georges
- Mme BOUISSON Mylène à Mme ROYON Sophie
- Mme LABORDA Véronique à Mr ALEIX Bertrand
- Mr SEBASTIAN David à Mme LAMBERT Véronique
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme GAVINET Isabelle
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : opérations foncières – cession de parcelles cadastrées AC 31 sises 8 avenue Notre Dame, AN 453 et 610 sises lieudit Las Abaous

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210601-2021-06-01-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- De céder au Groupe GGL Aménagement pour la réalisation d'un aménagement foncier, une parcelle de terrain de 220 m² numérotée section AC n° 31, une parcelle de terrain de 1 630 m² numérotée section AN n° 453 et une parcelle de terrain de 2 100 m² numérotée section AN n° 610 soit un total de 3 950 m² au prix de 158 000,00 €, les frais annexes étant à la charge de l'acquéreur.

Il précise que cette proposition est compatible avec l'estimation réalisée par le service des Domaines.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de céder au Groupe GGL Aménagement, une parcelle de terrain de 220 m² numérotée section AC n° 31, une parcelle de terrain de 1 630 m² numérotée section AN n° 453 et une parcelle de terrain de 2 100 m² numérotée section AN n° 610 soit un total de 3 950 m² au prix de 158 000,00 €, les frais annexes étant à la charge de l'acquéreur,
- Indique que les frais annexes sont à la charge de l'acquéreur,
- Précise que la recette correspondante est inscrite au budget de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210601-2021-06-01-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021